

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :

MME ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du P.V. du 25.09.25 (cf. document joint)
2. Ressources humaines :
 - Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation des frais de santé et à son contrat collectif associé souscrit par le centre de gestion d'Indre-et-Loire (cf. document joint) ;
 - Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS.
3. Finances :
 - Décision modificative n° 1 du Budget primitif 2025
 - Adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2026
4. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
5. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente pour l'année 2025
6. Points d'Information
7. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

Monsieur le Président informe que le Conseil d'Administration aura en 2026 deux séances : l'une pour la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (28/01) et l'autre pour le vote du Budget Primitif (18/02). Il précise que le vote du Budget Primitif permettra au préalable de définir la subvention d'équilibre apportée par la commune.

Madame Champigny souligne la difficulté de définir la subvention d'équilibre avant le vote du budget de la commune.

Monsieur Chandenier précise qu'il y aura toujours la possibilité de proposer une décision modificative afin d'ajuster le budget.

1. Adoption du PV 25.09.2025

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25.09.2025 est **adopté à l'unanimité**.

2. Ressources humaines :

- **Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation des frais de santé et à son contrat collectif associé souscrit par le centre de gestion d'Indre-et-Loire (cf. document joint)**

Monsieur le Président informe que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir le risque complémentaire santé (Mutuelle).

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026.

Le montant minimal s'élève à 15€ brut par mois (*article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022* relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement).

Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Conformément aux dispositions de l'article L 827-8 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, sur la base de sa délibération du 26 mars 2024, a procédé au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour le risque complémentaire santé.

A l'issue de cette consultation, après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a retenu, par délibération en date du 25 juin 2024, l'offre de MNT pour la santé.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de l'organisme MNT.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2026.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :
 - en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,
 - d'un montant forfaitaire par agent de : 15 € brut par mois (quinze euros).
- d'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

- Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L251-5 du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'un « Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ».

Conformément à l'article L251-7 du même Code, « il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. »

Pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1 : De créer un Comité social territorial commun entre la commune de Chambray-lès-Tours et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambray-lès-Tours qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026.

Article 2 : De rattacher ce Comité social territorial commun pour son fonctionnement à la commune de Chambray-lès-Tours.

Article 3 : De fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

- 97 % sièges pour la commune de Chambray-lès-Tours ;
- 3 % sièges pour le CCAS de Chambray-lès-Tours.

Article 4 : D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité social territorial commun.

3. Finances

- **Décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Président propose à l'assemblée la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2025 telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2025 BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses		Recettes		
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
011	Charges à caractère général	6228	4214		900,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	020	2 400,00			
65	Autres charges de gestion courante	65888	4238	3 250,00			
013	Atténuation de charges	6419	020			4 750,00	
				5 650,00 €	900,00 €	4 750,00 €	0,00 €
	Totaux			4 750,00 €		4 750,00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

ADOpte, à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

- **Adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2026**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs et les aides pour l'année 2026 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

TARIFS

- Sortie familles : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)
- Navette : 1,50 € aller et retour
- Sortie promenade des aînés : 30 €
- Emplacement bourse aux jouets : 8 € l'emplacement de 2 m x 1.50 m
- Participation au repas des aînés (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €
- Tarif tombola repas des aînés : 1 € le ticket
- Tarifs buvette bourse aux jouets :

Café-Thé-chocolat chaud	1 €
Canette de boissons sans alcool	1.50 €
Viennoiseries	1.30 €
Eau Minérale (50cl)	0.50 €

AIDES ACCORDEES par le CCAS aux personnes bénéficiaires (1) des portages de repas à domicile

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 1 200 € pour une personne seule, et de 2 400 € pour un couple sur 12 mois consécutifs)
Revenu brut global mensuel	Revenu brut global mensuel	Montant
0 à 1 034 € (2)	0 à 1 605 € (2)	4 €
De 1 035 € à 1 200 €	De 1 606 € à 1 900 €	2 €
De 1 201 € à 1 400 €	De 1 901 € à 2 250 €	1 €
+ 1 400 €	+ 2 250 €	Pas d'aide

(1) Personnes âgées de 65 ans et plus et particuliers à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, permanente ou temporaire

(2) Base Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

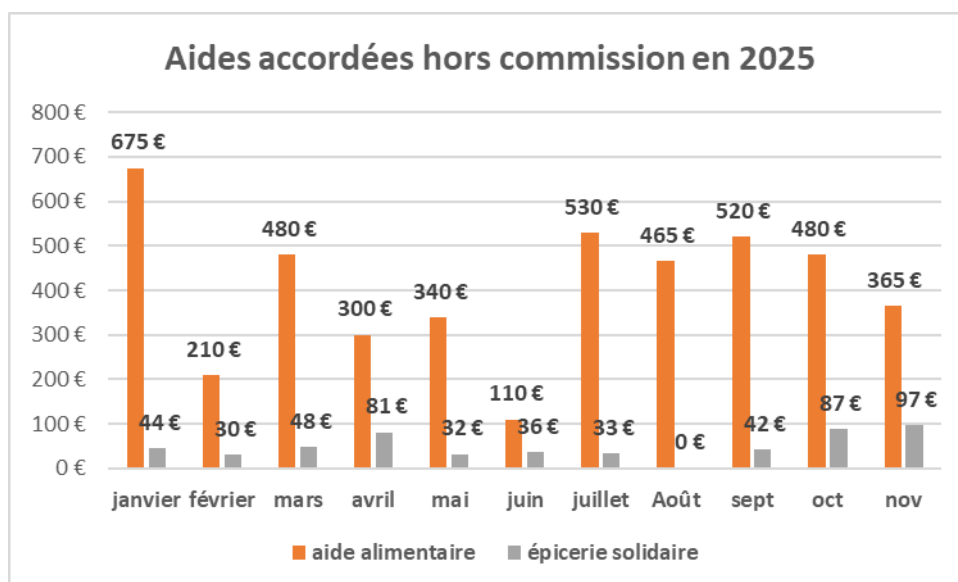
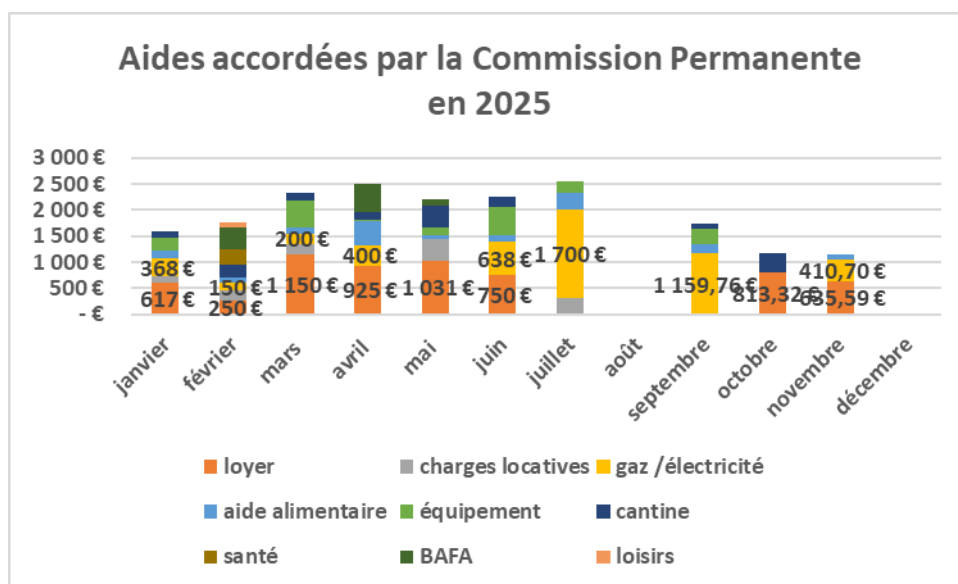
ADOpte A l'unanimité, les tarifs du CCAS pour l'année 2026, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

4. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais d'hébergement à l'EHPAD de Sainte-Maure de Touraine en faveur d'une personne âgée le 23/09/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne handicapée le 26/09/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EHPAD l'Ermitage CHRU de Tours le 26/09/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 22/10/2025 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire en faveur d'une personne âgée le 05/11/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à la Grande Maison de Ballan-Miré en faveur d'une personne âgée le 12/11/2025.

5. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

Budget 2025	Commission Permanente 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	BUDGET RESTANT
	Nombre d'aides accordées	11	9	12	14	11	14	12		10	4	6		103	
5 800,00	Chèques multiservices	110,00	100,00	120,00	470,00	80,00	140,00	340,00		180,00	0,00	200,00		1 740,00	4 060,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,...)	1 084,85	600,00	1 550,00	1 125,00	1 439,38	1 587,59	1 999,50		1 159,76	813,32	1 046,29		12 405,69	-1 905,69
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	124,80	252,80	163,02	129,21	439,11	200,00	0,00		100,00	0,00	0,00		1 408,94	1 591,06
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	250,00	411,50	508,99	225,00	138,04	710,00	202,00		490,29	348,00	0,00		3 283,82	2 016,18
2 000,00	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	400,00	0,00	550,00	100,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		1 050,00	-50,00
28 600,00		1 569,65	1 764,30	2 342,01	2 499,21	2 196,53	2 637,59	2 541,50	0,00	1 930,05	1 161,32	1 246,29		19 888,45	8 711,55 €
	Hors commission														
	Nombre de foyers	23	21	17	16	18	7	20	15	19	27	21		204	
	Chèques multiservices	675,00	610,00	480,00	300,00	430,00	110,00	530,00	465,00	520,00	480,00	365,00		4 965,00	
	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	carte transport urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,90		9,90	
28 600,00		675,00	610,00	480,00	300,00	430,00	110,00	530,00	465,00	520,00	480,00	374,90		4 974,90 €	
														MONTANT TOTAL ACCORDÉ :	24 863,35 €
														MONTANT TOTAL RESTANT :	3 736,65 €
	Prise en charge épicerie solidaire	44,45	50,00	48,00	81,00	32,00	36,00	33,00	0,00	42,00	87,00	97,00		550,45 €	



6. Points d'information

Semaine bleue des personnes âgées

Dans le cadre de la Semaine Bleue des retraités et des personnes âgées, le CCAS organisait du 6 au 10 octobre des rencontres et des ateliers gratuits avec le concours de la résidence autonomie « Le Fil de la Nière », la résidence Service Seniors Eugénie, l'espace Ados, les associations « Siel Bleu » et « Le Resto bio pour Tous ». Au final, plus d'une soixantaine de personnes ont participé à ces temps collectifs, notamment à l'atelier cuisine du Resto bio pour tous (15 personnes) et à l'atelier Carsat « Bien vivre sa retraite » (11 personnes).

Mme Martin suggère de conserver l'idée d'une dictée intergénérationnelle pour la Semaine bleue avec la participation des jeunes et des aînés de la commune.

Bourse aux jouets

Le CCAS organisait dimanche 2 novembre sa bourse aux jouets à la salle Marcadet, avec la participation de 26 exposants. Cette 33^{ème} édition a connu un vrai succès public, avec une forte affluence le matin. Exposants et acheteurs ont réalisé lors de cette journée de bonnes affaires en vue des fêtes de fin d'année.

Repas des aînés

Le CCAS et la Ville proposaient les 22 et 23 novembre son repas des aînés à la salle Fillou. Plus de 450 personnes ont participé sur les deux jours à ce temps gastronomique, avec le concours du traiteur Thierry Garanne et l'orchestre David Rivière. Une tombola a été proposée aux convives, avec à la clef de nombreux lots à gagner offerts par les commerçants de la commune. 1 512 € ont ainsi été récoltés au profit des actions solidaires du CCAS.

Signature du Protocole départemental de prévention et de lutte des violences faites aux femmes.

La Ville, représentée par Monsieur le Maire, a signé le 27 novembre en Préfecture le protocole départemental de prévention et de lutte des violences faites aux femmes, à l'instar des communes de Saint-Pierre-des-Corps, Fondettes et Saint-Avertin.

Ce protocole repose à Chambray sur :

- **Un réseau local constitue d'acteurs essentiels** : services municipaux, CCAS, travailleurs sociaux, espaces de parents, associations d'aide aux victimes, représentants de gendarmerie, de la police municipale, représentants des écoles, des associations. L'objectif de ce réseau est d'échanger, d'informer sur les services et les réponses à donner aux victimes dans leur vie quotidienne. Une première rencontre avec tous les partenaires a eu lieu en juin, qui sera suivie d'autres réunions régulières.
- **Un accueil pour le public** : avec une référente dédiée identifiée, des permanences des assistantes sociales du CCAS, du Département, de la Mission locale et des services municipaux.
- **Des formations des professionnels** : la Ville est engagée dans la formation des agents communaux (accueils, CCAS, Police) afin de mieux repérer les violences et apporter des réponses concrètes.
- **Un travail de prévention dans les écoles** en direction des enfants et du personnel périscolaire. Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous. Des séances d'information et de sensibilisation sont programmées avec les enfants durant les temps périscolaires. Des ateliers sont également proposés aux parents et leurs enfants pour des temps d'échange et de partage entre les familles du quartier et avec les équipes d'animation des écoles de la Ville.
- **Une sensibilisation et une information des publics** : une plaquette d'information comportant les numéros d'urgence, les informations utiles a été créée. Des temps de rencontre et de sensibilisation sont programmés toute l'année : ateliers thématiques, théâtre forum, conférences....

Collecte de la Banque Alimentaire de Touraine

La Banque alimentaire de Touraine organisait sa deuxième collecte de produits alimentaires le week-end du 28, 29 et 30 novembre au profit des familles les plus démunies. En 2024, plus de 6 tonnes de denrées alimentaires ont été collectées à Chambray-lès-Tours. Les bénévoles ont participé à cette collecte sur les sites suivants : AUCHAN, COOP NATURE, LIDL et ALDI.

Noël du Cœur

Le CCAS propose chaque année aux familles, suivies par les assistantes sociales, d'assister à un spectacle gratuit dans le cadre des fêtes de fin d'année. La compagnie Rebondir présentait mercredi 3 décembre le spectacle « Albums et Comptines en vadrouille » avec une mise en scène mêlant théâtre gestuel, et musique, pour une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents. Puis ce fut au tour du Père Noël de remettre une carte cadeau et une peluche offerts par le CCAS ainsi que des jouets et des friandises de l'association « La Boutique du Cœur ». L'après-midi s'est achevé par un goûter partagé.

Colis de Noël

Dans la période de fin d'année, les élus de la commune ont à cœur de partager un temps de convivialité en se rendant au domicile des aînés de 74 ans et plus. Du 2 au 19 décembre, plus de 600 colis (405 colis simple et 200 colis double) ont été remis par les élus à domicile ou sur place au CCAS. Un colis qui comportait des entrée (foie gras, terrine), un plat principal et son accompagnement (mitonné de canard et fondue de poireaux, écrasé de patates douces et cèpes) et sans oublier les douceurs de Noël : truffes, mini- financiers abricot, miel et dessert Noël provençal !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.